# Note explicative relative au vote du compte administratif 2019 du budget des Pompes Funèbres

Le compte administratif retrace les dépenses et recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées. Ce bilan comptable se distingue en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

### 1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

# A - Les dépenses

Les dépenses d'un montant total de 24 K€ concernent essentiellement la construction de caveaux

## **B** - Les recettes

les recettes prennent en compte la revente des caveaux et les prestations effectués par les services municipaux pour un montant de 37 K€, ainsi que le report de fonctionnement de l'exercice 2018 de 12 K€.

Le compte administratif des pompes funèbres dégage un excédent de fonctionnement de 25 217,52 €.

#### 1 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement, ne présentant pas de réalisations en dépenses, dégage un excédent de 19 000 € qui sera reporté en recettes d'investissement sur 2020.